



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

LE RECTORAT de L'ACADÉMIE DE BESANÇON

et

L'UMIH (UNION DES MÉTIERS et DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE) RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Les soussignés,

UMIH Région FRANCHE-COMTÉ

1 avenue Jean Moulin 39000 Lons Le Saunier

Représentée par Monsieur CHAMPREUX, Président

et

Le Rectorat de l'Académie de Besançon

10 rue de la convention 25030 Besançon cedex

Représenté par Monsieur Jean-François CHANET, Recteur, Chancelier des Universités

Conviennent de ce qui suit

## PRÉAMBULE

La présente convention fixe les modalités de coopération entre le Rectorat de l'académie de Besançon d'une part et l'UMIH région Franche-Comté d'autre part.

L'académie de Besançon souhaite développer des relations privilégiées et renforcer sa coopération avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, notamment dans le domaine de l'enseignement professionnel et technologique de façon à favoriser l'insertion professionnelle des apprenants (apprentis, élèves et étudiants) et des stagiaires de la formation continue.

Cette présente convention est définie en cohérence avec :

- l'accord-cadre de coopération signé le 13 février 2012 entre le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et de la Vie associative et les représentants des organisations professionnelles de l'Hôtellerie et de la Restauration dont les principaux objectifs sont :
  - o de contribuer conjointement à l'élévation des niveaux de qualification au sein des professions hôtelières pour répondre aux exigences du secteur ;
  - o de développer la coopération pour analyser l'évolution des métiers dans leurs contextes européen, national, local ;
  - o de coopérer pour mener des actions en matière d'information et d'orientation vers les métiers du secteur ;

- de rapprocher les EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) et les représentants des organisations professionnelles locales pour faciliter la recherche de terrains de stages.
  - d'offrir aux secteurs professionnels de l'hôtellerie et de la restauration les ressources humaines qui garantiront son rayonnement économique et culturel.
- la mise en œuvre des mesures issues de la grande mobilisation de l'école sur les valeurs de la République présentées par Madame la Ministre Najat Vallaud Belkacem qui précise, en particulier, l'étendue et la valorisation de la coopération avec les entreprises et le monde économique : « *les accords de partenariat seront étendus notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PIIODMEP (Parcours Individuel d'Information et de Découverte du Monde Economique et Professionnel)...* »

## I - Évolution des métiers du secteur

L'UMIH région Franche-Comté s'engage à assurer un observatoire, une analyse prospective de l'évolution des métiers du secteur de l'hôtellerie restauration et à en communiquer les résultats à son partenaire.

### ***Évolution de l'offre de formation professionnelle initiale***

Le Rectorat s'engage, dans la proposition de la construction de la carte des formations à prendre en considération dans son analyse, les données fournies par les représentants régionaux des professions au regard des évolutions territoriales du marché de l'emploi du secteur.

Les partenaires s'engagent à coopérer de façon à permettre l'adéquation entre les deux exigences.

### ***Évolution de l'offre de formation Continue***

Le Rectorat s'engage à favoriser la prise en compte, par le réseau des Greta, des données fournies par l'observatoire de l'UMIH, afin que les Conseillers en Formation Continue en charge de ce secteur puissent proposer des formations adaptées aux besoins des entreprises.

## II - Information et orientation

Les représentants de l'UMIH région Franche-Comté apportent leurs concours en matière d'information et d'orientation vers les métiers du secteur, quelles que soient les voies de formation.

Dans le cadre de l'aide à l'élaboration du Parcours Individuel d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Economique et Professionnel (PIIODMEP) et du projet personnel d'orientation, les partenaires conviennent de mener et de planifier des actions :

- présenter les métiers du secteur aux collégiens notamment en s'appuyant sur le réseau des référents école/entreprise en collège ;
- accueillir des élèves dans le cadre de parcours de découverte des métiers et des formations ;
- intervenir dans les établissements ayant des sections hôtelières pour présenter les métiers de l'hôtellerie restauration (réalité des emplois, perspectives d'évolution et niveaux de formation correspondants) ;
- participer à des forums de formation.

Le Rectorat s'engage à faciliter l'accès des représentants de l'UMIH région Franche-Comté dans les établissements scolaires.

Les partenaires veillent à proposer des formations aux apprenants et aux stagiaires en fonction de leurs aspirations et de leurs aptitudes.

## III- Formation initiale

### **Accueil en Entreprise des apprenants**

Dans le cadre des cursus de formation de la voie professionnelle, une attention particulière sera portée à l'accueil des élèves lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), afin que les activités proposées soient définies dans le respect des objectifs du diplôme préparé.

Les entreprises d'accueil s'engagent à :

- respecter, pour tous les stagiaires, la convention de stage nationale notamment en termes de législation du travail ;
- s'assurer de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires par un tuteur formé.

L'UMIH région Franche-Comté veillera à communiquer aux établissements scolaires la liste des professionnels adhérant à ces engagements.

### **Mobilisation du réseau des Conseillers de l'Enseignement Technologique (CET)**

Une impulsion de l'UMIH région Franche-Comté sera donnée en direction des CET en vue de participer à des opérations de type : audit lycée des métiers, cellules école/entreprise des lycées.

### **Formation en apprentissage**

Les signataires contribuent au développement de l'apprentissage dans le secteur d'activité.

## IV- Formation tout au long de la vie

### **Accompagnement**

Dans le cadre du suivi personnalisé pour les jeunes décrocheurs du système scolaire mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale, les signataires étudient les réponses adaptées qui peuvent être apportées.

Les représentants de l'UMIH région Franche-Comté s'engagent à présenter aux élèves décrocheurs les bases nécessaires à acquérir pour travailler dans les métiers de l'hôtellerie restauration dans le cadre des dispositifs relevant de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), notamment au sein des Dispositifs d'Accompagnement à la Qualification et l'Insertion Professionnelles (DAQIP).

### **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Les partenaires s'engagent à promouvoir ce mode de validation. Ils facilitent l'accès des salariés à ce dispositif en développant des actions d'information et de communication en direction des établissements adhérents à l'UMIH région Franche Comté et de leurs salariés.

### **Formation continue des enseignants**

L'UMIH région Franche-Comté informe des possibilités d'accueil d'enseignants dans leurs établissements hôteliers destiné à des formations spécifiques : stages à caractère technique, stages durant les congés scolaires, accueil en entreprise d'enseignants pour des durées plus longues.

Le Rectorat facilite l'accès des professeurs aux formations envisagées.

### **Formation Continue**

En complément de la VAE, dans l'esprit de la formation tout au long de la vie et dans le cadre du CPF et d'autres dispositifs de financement de la formation, les partenaires s'engagent à favoriser le développement des compétences des salariés des établissements adhérents à l'UMIH.

Pour cela :

Le Rectorat s'engage à mettre gratuitement à la disposition des salariés et des dirigeants des établissements adhérents à l'UMIH, l'aide des Conseillers en Formation Continue du réseau des Greta.

Les représentants de l'UMIH région Franche-Comté s'engagent à informer leurs adhérents et salariés de l'offre de formation et d'accompagnement du réseau des Greta, et à faciliter les rencontres avec les Conseillers en Formation Continue du réseau des Greta.

## **V- Dispositions communes**

### ***Certification***

Les représentants de l'UMIH région Franche-Comté, sous l'impulsion des CET, apportent leur concours technique et leur expertise lors des examens relevant de l'enseignement technologique et professionnel, qu'ils se déroulent en contrôle ponctuel ou en contrôle en cours de formation (CCF).

### ***Coopération technologique***

L'UMIH région Franche Comté s'engage à apporter son concours aux actions de coopération technologique portées par les établissements scolaires.

### ***Plateforme***

La Plateforme créée au sein de l'UMIH région Franche-Comté par une Convention pour l'Emploi conclue avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de L'Emploi de Franche Comté (DIRECCTE), est un véritable outil de mutualisation des ressources humaines. Elle a pour but d'accompagner le recrutement dans le secteur, en parcours sécurisé et individuel.

Par ce biais, l'UMIH région Franche-Comté communique des offres d'emplois durables ou saisonniers que les établissements scolaires s'engagent à communiquer aux apprenants et stagiaires de la formation continue par voie d'affichage sur un espace dédié.

Sur cet affichage figurera une information relative à l'existence de cette plateforme.

## **VI – L'insertion professionnelle**

Les partenaires envisagent pour les apprenants et les stagiaires des perspectives professionnelles en adéquation avec les besoins de la société et de l'économie.

## **VII- Mise en œuvre de l'accord**

À l'initiative de l'académie, les signataires réuniront, chaque année, un groupe de suivi et de pilotage (cf annexe) chargé de déterminer les priorités de coopération tenant compte des spécificités territoriales, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'accord.

Le Rectorat fera parvenir les retours d'expériences au groupe national de suivi conformément à l'accord-cadre.

## **VIII - Disposition finale**

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature. Il est conclu pour une durée de 5 ans et ne peut pas être reconduit par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, l'accord peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre partie.

En cas de dénonciation, par l'une ou l'autre partie, un préavis de trois mois sera respecté.

Fait à Besançon, le

Le Recteur de l'Académie de Besançon,

Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET

Le Président de l'UMIH

Région Franche Comté,

Bernard CHAMPREUX

Référents techniques Rectorat académie de Besançon	Adresses
Jean-François CHANET, Recteur Chancelier des Universités,	Rectorat 10 rue de la Convention 25030 Besançon cedex
Olivier CHEVILLARD, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue,	Rectorat 10 rue de la Convention 25030 Besançon cedex
Dominique TOLLE, Inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique régional,	Rectorat 10 rue de la Convention 25030 Besançon cedex
Chantal ROSIER, Inspecteur de l'éducation nationale - enseignement technique,	Rectorat 10 rue de la Convention 25030 Besançon cedex
Éric GURGEY, Proviseur,	Lycée Professionnel Pontarcher 16 Place du 11 <sup>E</sup> Chasseur BP365 70014 Vesoul
Patrick DEROZIER, Chef de travaux,	Lycée Hyacinthe Friant 3, rue Hyacinthe Friant 39 801 Poligny
Hervé TOURNIER, PLP Hôtellerie restauration,	Lycée Nelson Mandela 6, rue René Girardot 25404 Audincourt cedex
Lionel MILLEY, Chef de travaux,	Lycée Condé 5 Place Marulaz – BP 36289 25016 Besançon cedex
Philippe PIERSON, Chef de travaux,	Lycée Toussaint Louverture 81 route de Besançon, BP 279 25304 Pontarlier cedex
Florence VARRAUT, Chef de travaux,	Lycée Lumière 33 Ter rue Grammont, BP 90155 70306 Luxeuil-les-Bains
Bernard LYONNET, Conseiller en Formation Continue,	DAFPIC – Réseau des Greta Rectorat 10 rue de la Convention 25030 Besançon cedex

Référents techniques UMIH région Franche-Comté	Adresses
Bernard CHAMPREUX, Président UMIH région Franche-Comté et UMIH 70	1, avenue Jean Moulin 39000 Lons Le Saunier
Patrick FRANCHINI, Président UMIH 39	1, avenue Jean Moulin 39000 Lons Le Saunier
Philippe FEUVRIER, UMIH 25	1, avenue Jean Moulin 39000 Lons Le Saunier
Patricia GUIBOUX, UMIH région Franche-Comté chargée de mission au sein de la plateforme RH	1, avenue Jean Moulin 39000 Lons Le Saunier

Autres Référents techniques	Adresses
Line CAZAL, Conseil Régional	4, square Castan CS 51857 25031 Besançon CEDEX
Michel RIGOLET, Responsable Relations Extérieures - International	2 D Avenue des Montboucons CS 71765 25044 Besançon cedex
Nathalie BERTIN DIRECCTE Franche Comté	Cité Administrative Jean Cornet 25041 Besançon Cedex